

INFORMATIONS AUX HABITANTS

SECHERESSE 2018

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE : FAITES-VOUS CONNAITRE EN MAIRIE

Du 24 juillet 2018 au 10 septembre 2018, la commune de Bruyères-le-Châtel a connu un épisode de sécheresse.

La municipalité va déposer un dossier en préfecture en vue de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, afin de permettre aux victimes assurées d'être indemnisées au titre de la garantie « catastrophe naturelle ».

Cette demande doit être validée par un arrêté interministériel de constatation de l'état de catastrophe naturelle qui déterminera les zones et les périodes concernées ainsi que la nature des dommages couverts.

Nous invitons tous les habitants ayant subi l'apparition de fissures sur les murs de leur habitation, à se faire connaître rapidement auprès de la mairie, par courrier avec des photos constatant les dégâts, au plus tard le 30 novembre 2018.

Le 12 octobre 2018,

Le Maire,



Thierry ROUYER